

## *Orientations diocésaines 2015-2021*

### **Axe 1 – Accueillir et accompagner les élèves tout au long de leur parcours scolaire**

#### **Objectif 1 : Favoriser les liaisons école-collège et collège-lycée (lycée général et technologique / lycée professionnel) en faisant vivre les réseaux d'établissements**

- Action 1 : S'appuyer sur les réunions de réseaux pour décider concrètement d'actions à mener pour améliorer la continuité du parcours de l'élève tout au long de sa scolarité.
- Action 2 : Impulser des temps de rencontre entre les enseignants du 1er degré et du 2nd degré (concertations inter-réseaux, inter-établissements...) pour connaître les programmes, les contraintes, la réalité de part et d'autre et améliorer la continuité des parcours.
- Action 3 : Prendre en compte la spécificité des écoles, des collèges et des lycées ne faisant pas partie d'un ensemble scolaire.
- Action 4 : Formaliser les échanges avec les familles dans le cadre d'une démarche « qualité de la relation » au service de l'accompagnement de l'élève et de son projet tout au long de sa scolarité.
- Action 5 : Intégrer le travail sur l'orientation de l'élève à la problématique générale de l'éducation au choix qui concerne tous les cycles d'enseignement.

#### **Objectif 2 : Poursuivre la dynamique d'accueil et d'accompagnement des élèves porteurs d'un handicap ou présentant des besoins éducatifs particuliers (BEP)**

- Action 1 : Envisager l'intervention des enseignants de regroupement d'adaptation du 1<sup>er</sup> degré au collège voire la création de ce type de poste en 2nd degré.
- Action 2 : Prévoir des actions de formation, particulièrement pour le 2nd degré, afin de mieux prendre en charge les besoins éducatifs particuliers des élèves et promouvoir les paliers 1 et 2 du parcours BEP-ASH tant en 1er degré qu'en 2nd degré.
- Action 3 : Prendre en compte et continuer de mettre en œuvre de façon adaptée les modalités d'accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique mis en place à l'école.

**Objectif 3 : S'approprier la révolution numérique**

- Action 1 : Identifier ce que modifie la « culture numérique » dans le rapport à l'apprentissage et l'accès au savoir.
- Action 2 : Saisir les opportunités pédagogiques offertes par le numérique dans tous les domaines et toutes les disciplines.
- Action 3 : Saisir les opportunités techniques offertes par le numérique pour proposer des enseignements dispensés pour plusieurs établissements (par exemple élargissement de l'offre des langues vivantes ou anciennes...), varier les approches pédagogiques et accompagner les élèves qui ont des besoins spécifiques.
- Action 4 : S'assurer, du primaire au lycée, de la continuité et de la cohérence des enseignements qui visent l'acquisition des compétences numériques validées par le B2i.
- Action 5 : Au-delà des aspects pédagogiques promouvoir une éducation au numérique :
  - En donnant le sens du réel pour ne pas enfermer dans le virtuel.
  - En renforçant la capacité des élèves à discerner la pertinence des informations reçues.
  - En prévenant des risques liés à l'utilisation d'Internet.
- Action 6 : Partager les compétences et expériences pédagogiques ainsi que les ressources techniques.

**Objectif 4 : Faire de l'évaluation un levier pour les apprentissages.**

- Action 1 : Que les acquis de l'élève se traduisent ou non par une note, questionner le sens de l'évaluation et œuvrer à l'élaboration des compétences des élèves.
- Action 2 : Travailler à une unification de l'évaluation au sein du réseau des établissements catholiques notamment en harmonisant et simplifiant les livrets scolaires transmis entre 1er et 2nd degrés.
- Action 3 : S'interroger sur la pertinence d'un abandon complet des notes à l'école primaire.
- Action 4 : Veiller à associer les parents d'élève aux réflexions sur l'évaluation et à les informer du sens des décisions arrêtées.

## **Axe 2 – Se donner les moyens de l'école inclusive**

**Objectif 1 :** En s'appuyant sur les Commissions de pilotage de réseaux, examiner le fonctionnement et la répartition des divers dispositifs spécialisés en place afin de procéder aux ajustements nécessaires

Action 1 : Accroître et / ou redistribuer les moyens afin qu'ils s'adaptent à l'évolution des besoins.

Action 2 : Repenser le rôle des Commissions de pilotage de réseaux pour tenir compte de l'instauration des réunions annuelles « école-collège » destinées à accompagner les élèves les plus fragiles.

Action 3 : Passer, lorsque c'est utile, de Commissions de pilotage de réseaux qui ne réunissent que les écoles, à des Commissions de pilotage de réseaux qui rassembleront les écoles et les collèges.

**Objectif 2 :** Favoriser la collaboration entre enseignants spécialisés, développer la formation des professeurs

Action 1 : Concevoir la collaboration entre enseignants spécialisés non plus en fonction de leur option (D, E ou F<sup>1</sup>) mais selon les questions traitées.

Action 2 : En complément des AREP<sup>2</sup>, et sous couvert des chefs d'établissement, intégrer dans l'emploi du temps des enseignants spécialisés trois à cinq rencontres annuelles par réseau de proximité.

Action 3 : Proposer des actions de formation, particulièrement en 2nd degré, afin que les professeurs puissent mieux répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves et participent au développement de l'école inclusive.

Action 4 : Organiser des conférences à l'attention de l'ensemble des enseignants pour progresser dans l'accueil des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers.

**Objectif 3 :** Lever les freins à l'essor d'une école inclusive

Action 1 : En coordination avec la Commission « Caisse de solidarité » définir les conditions de l'aide financière à apporter aux établissements qui ouvrent des structures spécialisées ou qui supportent l'embauche d'AVS<sup>3</sup> (CUI-CAE).

<sup>1</sup> D = enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;

E = aide à dominante pédagogique (maternelle et élémentaire) ; F = aide à dominante pédagogique (collège).

<sup>2</sup> AREP : Atelier de recherche et d'échanges pédagogiques proposés trois fois par an aux enseignants spécialisés.

<sup>3</sup> Auxiliaire de Vie Scolaire en Contrat Unique d'Insertion



## Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Var

14 Rue Chalucet - 83000 TOULON - Tél. 04 94 22 66 33 - Fax 04 94 91 73 65

Courriel : [ddec@ec83.com](mailto:ddec@ec83.com) - Site internet : [www.ec83.com](http://www.ec83.com)

- Action 2 : Lever les obstacles à l'orientation des élèves à la sortie des CLIS, ULIS et SEGPA.
- Action 3 : Développer le partenariat entre les établissements scolaires et les établissements de soins.
- Action 4 : Traiter, avec le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, la question de l'absence des médecins scolaires au sein de nos établissements.
- Action 5 : Renforcer la collaboration avec les parents d'élèves.

### **Axe 3 – Créer les conditions d'une rencontre personnelle avec Jésus-Christ.**

#### **Objectif 1 : Annoncer Jésus-Christ à tous et en être témoins.**

- Action 1 : Permettre à tous les élèves d'avoir un créneau pastoral dans leur emploi du temps.
- Action 2 : Développer des propositions adaptées et diversifiées : culture chrétienne, catéchèse, éducation permanente de la foi.
- Action 3 : Favoriser en particulier la « première annonce » tant à destination des élèves que des adultes (enseignants, personnels et parents).
- Action 4 : Donner à tous d'être en contact avec la Parole de Dieu.
- Action 5 : Accorder une attention particulière à la préparation des sacrements de l'initiation chrétienne, en veillant à l'intériorité de la démarche, et assurer un accompagnement dans le temps.
- Action 6 : Au-delà des actions caritatives ou de solidarité, faire de nos écoles des lieux d'apprentissage et d'exercice de la charité en portant une attention privilégiée aux plus pauvres et aux plus petits<sup>4</sup>.

#### **Objectif 2 : « Donner l'occasion d'expériences intimes de rencontres avec le Christ »<sup>5</sup>**

- Action 1 : Placer la célébration eucharistique au cœur de la vie de l'établissement<sup>6</sup>.
- Action 2 : Faire découvrir l'importance de la prière comme cœur-à-cœur avec Dieu et offrir des espaces et des moments de prière aux jeunes comme aux adultes.
- Action 3 : Proposer l'expérience de la prière communautaire à travers diverses formes de célébrations.
- Action 4 : Apprendre à écouter, méditer et prier la Parole de Dieu.
- Action 5 : Faire goûter la Miséricorde divine en proposant le sacrement de Réconciliation.

#### **Objectif 3 : Promouvoir une pastorale qui anime toute la vie de l'établissement**

- Action 1 : Discerner à la lumière de l'Évangile les choix à faire et les décisions à prendre dans tous les aspects de la vie de l'établissement.

<sup>4</sup> Cf. *Urgence éducative. L'école catholique en débat*, Monseigneur Dominique Rey, 2010, éd. Salvator, page 166.

<sup>5</sup> *Dieu ou rien. Entretien sur la foi*, Cardinal Robert Sarah avec Nicolas Diat, 2015, Fayard, page 208.

<sup>6</sup> Cf. *Urgence éducative. L'école catholique en débat*, Monseigneur Dominique Rey, 2010, éd. Salvator, pages 162.

- Action 2 : Accompagner les adultes de l'établissement pour vivre et faire vivre le projet pastoral en organisant notamment des formations et des temps de ressourcement spirituel.
- Action 3 : Susciter des rencontres entre le prêtre accompagnateur et les adultes de la communauté éducative (équipe pédagogique et éducative / parents d'élèves).
- Action 4 : Développer des liens entre les bénévoles intervenant en pastorale et l'équipe pédagogique et éducative.

### **Objectif 4 : Promouvoir les liens à l'Église locale (paroisse et diocèse)**

- Action 1 : Tisser des liens avec le curé de la paroisse, et ceux des paroisses voisines, en particulier quand il y a demande de sacrement.
- Action 2 : Développer la collaboration avec le Service diocésain de formation au profit des chefs d'établissement, adjoints et animateurs en pastorale scolaire, et catéchistes.
- Action 3 : Pérenniser la coopération initiée avec le service diocésain de catéchèse.
- Action 4 : Favoriser la participation des élèves aux événements proposés par la pastorale des jeunes du diocèse.

## **Axe 4 - Promouvoir une formation intégrale de la personne selon une vision chrétienne : artisan de paix, ouvert au dialogue et riche de sa culture.**

### **Objectif 1 : Donner du sens aux racines religieuses de toute culture.**

- Action 1 : Proposer aux adultes comme aux élèves des temps de découverte et d'approfondissement de thématiques liées aux questions religieuses et spirituelles.
- Action 2 : Privilégier la médiation artistique pour accéder à la dimension religieuse et spirituelle de l'Homme.
- Action 3 : Aider à découvrir la spécificité de la culture chrétienne en vue d'un dialogue avec les autres cultures.
- Action 4 : Faire connaître et mutualiser les outils pédagogiques existants.

### **Objectif 2 : S'ouvrir aux autres et prendre sa place dans le monde.**

- Action 1 : Éduquer au développement durable et intégral en partenariat avec des associations humanitaires.
- Action 2 : Vivre la solidarité par des actions de soutien à des associations ici et ailleurs.
- Action 3 : Favoriser les partenariats entre écoles de différents pays.
- Action 4 : Éduquer à la paix et la non-violence pour permettre des relations pacifiées et fraternelles dans nos communautés éducatives. Promouvoir des actions qui favoriseront la prise de conscience des élèves et des adultes.

### **Objectif 3 : Accompagner et éduquer l'élève dans son développement affectif, relationnel et sexuel.**

- Action 1 : Repérer et former les adultes susceptibles d'accompagner l'élève dans ses questionnements. En particulier, faire vivre et développer le partenariat de formation d'éducateurs établi entre la Direction diocésaine et l'organisme « Clerc Amour et Famille » au service des établissements.
- Action 2 : Développer chez l'élève l'estime de soi pour une meilleure confiance en soi.
- Action 3 : Éduquer à l'émerveillement et au respect du corps.
- Action 4 : Faire découvrir que la vocation au bonheur passe par la nécessité de donner et recevoir.

## **Axe 5 - Promouvoir la prospective et le développement.**

### **Objectif 1 : Assurer le développement de l'Enseignement catholique diocésain en cohérence avec les besoins de formations et les besoins du territoire.**

Action 1 : Dynamiser ou créer des logiques partenariales entre les établissements pour mutualiser, généraliser ou rationaliser des ressources existantes.

Action 2 : Penser l'Internat en réseau d'établissements.

Action 3 : Développer une communication interne et externe sur le projet de l'Enseignement catholique et sur les formations proposées par les établissements.

Action 4 : Renforcer les relations avec le monde professionnel pour aider les élèves à construire un projet d'orientation adapté. Veiller à ce que les partenariats développés soient en accord avec le projet de l'Enseignement catholique.

Action 5 : Aider et soutenir les établissements porteurs de séries technologiques et professionnelles dans leur réflexion prospective.

Action 6 : Commencer une réflexion diocésaine sur des activités connexes à l'enseignement :

- Patronage.
- Formation continue,
- Accueil de la petite enfance.
- Soutien scolaire.
- ...

### **Objectif 2 : Assurer les conditions d'un équilibre financier des établissements.**

Action 1 : Instaurer des relations de partenariats avec toutes les collectivités territoriales.

Action 2 : Reprendre, en lien avec les établissements, une négociation avec l'ensemble des communes d'implantation des écoles catholiques du diocèse.

Action 3 : Établir, à destination des établissements, un « kit » de demande de forfait communal pour les élèves résidant dans une commune autre que celle d'implantation de l'école.

Action 4 : Trouver de nouveaux moyens pour la recherche de fonds.



### **Objectif 3 : Renforcer la solidarité financière entre établissements**

- Action 1 : Maintenir la priorité de la solidarité diocésaine aux projets immobiliers que les établissements ne peuvent assumer seuls.
- Action 2 : Pour responsabiliser les bénéficiaires, verser les fonds de solidarité immobilière de préférence sous forme d'avances remboursables.
- Action 3 : S'interroger sur les autres formes de solidarité à développer, à l'image des subventions accordées aux Clis du diocèse.